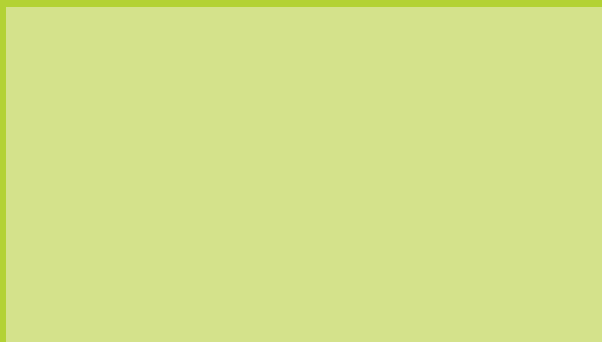


RENCONTRE À RISQUE L'ADO ET LE CYCLO



Pour aller plus loin

- www.preventionroutiere.asso.fr
- www.priorite-vos-enfants.fr
- La Prévention Routière édite des dépliants d'information sur d'autres thèmes de sécurité routière : l'enfant piéton, la conduite accompagnée, l'alcool au volant...
- Renseignez-vous auprès du comité de La Prévention Routière de votre département ou téléchargez-les sur notre site Internet.



La Prévention Routière
Centre National :
6, avenue Hoche ■ 75008 Paris
Tél. : 01 44 15 27 00 ■ Fax : 01 42 27 98 03
www.preventionroutiere.asso.fr

Ce dépliant a été édité en partenariat
avec les assureurs
de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances.



- 1** La Prévention Routière, en partenariat avec certaines motos-écoles, propose dans certains départements des stages qui préparent au BSR et qui vont au-delà des cinq heures de formation obligatoire.
- 2** L'équipement est essentiel pour protéger le conducteur en cas d'accident. N'en négligez pas l'investissement. A choisir, mieux vaut laisser votre ado participer à l'achat du cyclo et lui offrir les protections. Dans un magasin spécialisé, équipez-le d'un casque homologué, de gants, de vêtements épais, nécessaires même par temps chaud.
- 3** Vérifiez régulièrement avec votre ado le bon état du cyclo et du matériel : pression des pneus, feux, freins, casque... ainsi que la validité du certificat d'assurance.
- 4** Pour être mieux vu des autres usagers, demandez à votre ado de circuler avec son feu de croisement toujours allumé, même le jour.
- 5** Depuis le 1^{er} juillet 2004, les cyclos neufs doivent être immatriculés. Cette mesure concernera tous les cyclos en circulation au plus tard le 1^{er} janvier 2009 mais vous pouvez, si vous le souhaitez, procéder d'ores et déjà à l'immatriculation du véhicule.

REJOIGNEZ-NOUS

ASSOCIATION PRIVÉE. LA PRÉVENTION ROUTIÈRE A BESOIN DE VOUS.
A remplir au verso et à renvoyer dès aujourd'hui, accompagné de votre règlement
à La Prévention Routière, 6 avenue Hoche, 75008 Paris.



Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances



RENCONTRE À RISQUE

L'ADO ET LE CYCLO

↳ L'adolescence se caractérise presque toujours par des comportements à risque. Or, la prise de risque peut être fatale, particulièrement sur la route. **Le risque d'accident en cyclo culmine entre 14 et 18 ans**, avec près de 150 tués et 8 700 blessés par an, dans cette tranche d'âge.

↳ Lorsqu'un ado souhaite acquérir un cyclo, il est nécessaire dans un premier temps d'étudier si ce cyclo lui est vraiment indispensable (ce qui peut être le cas si son domicile est mal desservi). **Si les parents acceptent l'idée d'un cyclo, un contrat moral doit être passé**, au terme duquel l'ado s'engage à ne pas trafiquer l'engin, à toujours rouler avec son casque attaché, à respecter les règles du Code de la route (feux, bandes blanches, etc.) et à ne pas transporter de passager. Chaque condition doit être expliquée en détail. Il faut être clair dès le départ : si l'une d'elles n'est pas respectée, le cyclo sera supprimé. Les règles à respecter et le contrat qu'il a passé doivent être rappelés régulièrement.

à savoir

Connectez-vous sur www.priorite-vos-enfants.fr, le 1^{er} programme d'éducation au risque routier au service des parents. De 0 à 25 ans, à pied ou à roller, sur 2 ou 4 roues, toutes les bonnes habitudes à leur apprendre, des jeux et des conseils de spécialistes sont disponibles sur ce site.



↳ Tout conducteur de cyclo né après le 31 décembre 1987 doit être titulaire du Brevet de Sécurité Routière (BSR) ou du permis de conduire valide. Pour obtenir le BSR, il faut :

- Etre âgé de 14 ans révolus ;
- Posséder l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) de niveau 1 passée en classe de 5^{ème} ;
- L'ASSR 1 en poche, suivre cinq heures de formation minimum auprès d'un formateur qualifié, le plus souvent un moniteur de moto-école. Les objectifs de cette formation sont d'apprendre à bien se placer sur la chaussée, à circuler en tenant compte des caractéristiques du cyclo et à reconnaître les situations dangereuses.

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES ET INDISPENSABLES



CODE DE LA ROUTE

CE QUE DIT LE

- ➔ Pour des raisons de sécurité, les cyclos sont bridés à 45 km/h. Le débridage, qui modifie les performances du véhicule, est non seulement dangereux mais aussi illégal. La circulation sur un cyclo débridé est punie d'une amende de 135 €. De plus, l'assurance peut appliquer une déchéance des garanties en cas d'accident.
- ➔ La vente, par un professionnel ou un particulier, d'un cyclo débridé est passible de 2 ans de prison et de 30 000 € d'amende.

FAUSSES idées

« Pas besoin d'assurance pour rouler avec un moins de 50 cm³. »

L'assurance est obligatoire pour tout véhicule à moteur. Contractez une assurance dès que le cyclo que vous voulez acheter a été choisi.

« Débrider un cyclo est relativement compliqué. »

L'opération de débridage n'a pas forcément à être réalisée par un professionnel. Elle peut être faite par votre ado, un copain, une connaissance... Vérifiez régulièrement que le scooter de votre ado n'a pas été modifié et qu'il est toujours limité à 45 km/h. Le niveau sonore du cyclo est un bon indicateur.

« Un casque en bon état est un casque dont la coque extérieure n'est pas abîmée. »

Élément de sécurité essentiel, le casque doit, pour être efficace, être en bon état. Même si la coque extérieure n'est pas abîmée, un choc peut avoir eu lieu et le calotin intérieur en polystyrène peut avoir été tassé. N'achetez donc jamais un casque d'occasion.

Code postal Ville Adresse Date de naissance

Prénom

Je complète mes coordonnées : Mme Mlle M. Nom

Je joins mon chèque à l'ordre de La Prévention Routière ou je fais un don en ligne sur le site Internet : www.preventionroutiere.asso.fr €

OUI, je souhaite vous aider et je fais un don d'un montant de : 15 € 30 € autre

